

**EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

\*Date de Convocation : 27/03/2026

\*Date d'Affichage : 27/03/2026

\*Conseillers en exercice : 23

\*PRÉSENTS : 16

\*VOTANTS : 21

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 2 avril 2026 à 20H30, sous la présidence de Monsieur Thierry BRUN, Maire

**Étaient présents** : Mr BRUN Thierry, Maire

Mme CORNELOUP Isabelle, Mr REVEILLERE Dominique, Mme MORNACCO Monique, Mr NIFA Mohammed Adjoints, Mr ABDUL Mussawir, Mme AKRICHE Tanya, Mme BARRIE Claudine, Mr COLLINEAU Claude, Mr DIARRA Fodié, Mr DUMEUNIER David, Mme FREY Florence, Mme MALLET Françoise, Mr NAIMI Yacine, Mme ROMAGNÉ Anne-Sophie, Mr ROUSSELET Thierry,

**Étaient absents excusés** :

Mr PLAIGNAUD Michel pouvoir à Mr NIFA Mohammed,  
Mr GLÉNAT Bernard pouvoir à Mr RÉVEILLÈRE Dominique,  
Mr MAUGENDRE Sébastien pouvoir à Monsieur BRUN Thierry,  
Mme NAUDI-BONNEMAISON Sophie pouvoir à Monsieur DUMEUNIER David,  
Mme SÖNNICHSEN Sophie pouvoir à Mr DIARRA Fodié,  
Mme VILLE-VALLÉE Florence, Mme DAGUENET Nadine,

Madame Tanya AKRICHE a été désignée Secrétaire de séance.

***DEL14 DOTATION DE SOUTIEN INVESTISSEMENT  
LOCAL 2026 (Modification de la délibération n°4 du  
27/01/2026)***

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Par courriel daté du 9 décembre dernier, Monsieur le Préfet du Val d'Oise nous a fait part de l'appel à projets pour l'attribution de la dotation de soutien à l'investissement local au titre de l'année 2026. La DSIL peut être accordée à toutes les Communes et les groupements à fiscalité propre. Elle est destinée à la réalisation d'opérations structurantes qui s'inscrivent dans le cadre de grandes priorités thématiques d'investissement fixées par l'article L.2334-42 du CGCT.

Monsieur le Maire vous propose de demander une Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour les réparations ordonnées suite aux dégâts de la tornade du lundi 20 octobre 2025 hors travaux de l'école élémentaire déjà subventionné par la DSIL 2025 exceptionnelle.

Considérant les subventions demandées et les accords des différents organismes (État, Région et Département), le conseil municipal modifie la demande effectuée par délibération n°4 du 27 janvier 2026,

La commission des Finances, Investissements et Recettes du vendredi 27 mars a émis un avis favorable à l'unanimité.

On demande pour le restant des Travaux soit 707 790 € (1 157 553 € - 489 763 € (travaux école élémentaire), une subvention de la Région pour un montant de 118 206,04 € (obtenue), une subvention du Département pour un montant de 125 496,33 € (sollicitée), une subvention DSIL 2026 d'un montant de 464 087.63 €

Monsieur le Maire sollicite une subvention à hauteur de 100 % car ces travaux étaient imprévisibles et donc non budgétés et d'autre part la commune n'étant pas assurée elle n'a que la méthode du subventionnement pour couvrir les dépenses occasionnées par la tornade.

**Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité**

**SOLLICITE** une subvention exceptionnelle dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement local 2026, pour les travaux occasionnés suite à la tornade du lundi 20 octobre 2025 selon le plan de financement prévisionnel ci-joint :

Désignation	Montant HT	Région obtenue	DEPT sollicitée	DSIL 2026	Commune HT
Travaux et Mo	707 790 €	118 206.04 €	125 496,33 €	464 087,63 €	0,00 €

**DONNE** tous pouvoirs au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

**Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte dès sa transmission en Sous-Préfecture le**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le T.A de Cergy Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification



Fait à Margency, le 03/04/2026

Le Maire,



Accusé de réception en préfecture  
095-219503695-20260403-DEL1402042026-DE  
Date de télétransmission : 03/04/2026  
Date de réception préfecture : 03/04/2026